

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS220

présenté par
M. Lurton et M. Door

ARTICLE 47

Rédiger ainsi cet article :

« Au II de l'article 80 de la loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, la date : « 1^{er} mars 2018 » est remplacée par la date : « 1^{er} octobre 2019 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, en cas d'échec de la demande de suppression de l'article l'article L162-21-2 du code de la sécurité sociale.